

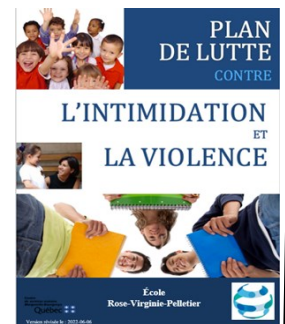


Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Rose-Virginie-Pelletier

Date: 2022-06-06.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement ; en l'absence d'un CE, la direction d'école l'a approuvé le 2022-05-17. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école ainsi que sa version intégrale sont disponibles sur notre site internet (<https://rose-virginie-pelletier.ecoleouestmtl.com/>).
Mélanie Prévaille-Cyr, direction



Actions réalisées en 2021-2022:

- Travail continu du comité Code de vie et du comité Plan de lutte afin de mettre à jour et de faire la révision de ces documents
- Présentations détaillées du Code de vie à l'ensemble du personnel de l'école, en impliquant les membres de l'équipe de façon active afin de bonifier les interventions et diversifier les sources
- Enseignement explicite du Code de vie au sein de l'école ainsi qu'aux membres de l'équipe du CIUSSS
- Présentation de la clientèle aux nouveaux membres de l'équipe afin d'aider à guider les interventions et pour assurer un cadre cohérent
- Diffusion et communication continue entre l'école et les membres de l'équipe du CIUSSS afin d'arrimer les pratiques

Impacts de nos actions :

- Une meilleure compréhension de la clientèle afin d'affiner nos interventions et assurer une cohérence, tant au sein de l'équipe qu'avec les différentes unités du CIUSSS
- Poser des actions planifiées en termes de prévention, et agir en concertation
- Assurer un partenariat efficace avec l'ensemble du personnel œuvrant autour de nos élèves
- Favoriser le vivre-ensemble dans le respect des rôles de chacun
- Sensibiliser les membres du personnel quant à leurs responsabilités et l'impact de leur implication auprès des élèves
- Effectuer une analyse réflexive quant à nos pratiques et contribuer à leurs bonifications
- Assurer une utilisation quotidienne, cohérente et constante du Code de vie et du Plan de lutte

Actions prévues pour 2022-2023 :

- Poursuite de l'implantation du Code de vie
- Présentation du Code de vie aux moments stratégiques dans l'année scolaire (ex : début d'année scolaire, au retour de Noël, à la relâche, etc.)
- Enseignement explicite des comportements attendus
- Affichage des comportements attendus selon les lieux de l'école

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).